

Grille tarifaire de l'Espace Nordique du Queyras - Hiver 2020-2021

Support numérique (carte RFID) Réutilisable dans tous les sites des Alpes du Sud disposant de la billetterie numérique : 1 € / carte

Redevances « NORDIC PASS » - Pistes de ski de fond

France, accès à tous les sites nordiques adhérents à NORDIC FRANCE dont le QUEYRAS

SAISON NATIONAL ADULTE (plus de 16 ans) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu à partir du 16 novembre	210 € / personne
SAISON NATIONAL ADULTE PRIMEUR (plus de 16 ans) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu jusqu'au 15 novembre	180 € / pers.
SAISON NATIONAL JEUNE (de 10 à 16 ans) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu à partir du 16 novembre	70 € / pers.
SAISON NATIONAL JEUNE PRIMEUR (de 10 à 16 ans) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu jusqu'au 15 novembre	60 € / pers.

ALPES DU SUD, accès à tous les sites nordiques adhérents à NORDIC ALPES DU SUD dont le QUEYRAS

SAISON (plus de 16 ans) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu à partir du 16 novembre	155 € / pers.
SAISON PRIMEUR (plus de 16 ans) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu du 16 octobre au 15 novembre (dates décalées en raison du Covid-19)	125 € / pers.
SAISON SUPER PRIMEUR (plus de 16 ans) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu du 1 ^{er} septembre au 15 octobre (dates décalées en raison du Covid-19)	105 € / pers.
SEMAINE FAMILLE (2 adultes et 2 jeunes 10 à 16 ans - un seul paiement) Validité : 7 jours consécutifs	115 € / 2 adultes et 2 jeunes
SEMAINE DUO (2 adultes et un seul paiement) Validité : 7 jours consécutifs	95 € / 2 adultes
SEMAINE ADULTE (plus de 16 ans) Validité : 7 jours consécutifs	58 € / pers.
SEMAINE JEUNE (de 10 à 16 ans) Validité : 7 jours consécutifs	37 € / pers.

QUEYRAS, accès à tous les sites de l'ESPACE NORDIQUE DU QUEYRAS : Ceillac, Arvieux-Izoard, Molines / St-Véran et Abriès-Ristolles / Aiguilles

SAISON QUEYRAS Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu à partir du 16 novembre et jusqu'au dimanche de la fin des vacances d'hiver toutes zones	90 € / pers.
SAISON QUEYRAS PRIMEUR Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu du 1 ^{er} septembre au 15 novembre (dates décalées en raison du Covid-19)	70 € / pers.
SAISON QUEYRAS REDUIT Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 (moniteurs, pompiers : quelle que soit la date d'achat) (tout public : à partir du lundi suivant la fin des vacances d'hiver février/mars toutes zones)	70 € / pers.
SAISON QUEYRAS JEUNE (de 10 à 16 ans) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu à partir du 16 novembre NOUVEAUTE 2020-2021	60 € / pers.
SAISON QUEYRAS JEUNE PRIMEUR (de 10 à 16 ans) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu du 1 ^{er} septembre au 15 novembre (dates décalées en raison du Covid-19) NOUVEAUTE 2020-2021	50 € / pers.
JOURNEE ADULTE (plus de 16 ans) Durée : journée	11 € / pers.
JOURNEE REDUIT (jeunes de 10 à 16 ans, étudiants, demandeurs d'emploi : voir autres conditions page suivante) Durée : journée	5,5 € / pers.
ESPACES LUDIQUES ET INITIATION (plus de 10 ans) Durée : journée	3 € / pers.
3 HEURES (plus de 16 ans) Durée : 3 heures consécutives	8 € / pers.
DUO JOURNEE (2 adultes en un seul paiement) Durée : journée	18 € / 2 adultes
TRIO JOURNEE (3 adultes en un seul paiement) Durée : journée	24 € / 3 adultes + 8 € / adulte sup.
FAMILLE JOURNEE (2 adultes et 2 jeunes de 10-16 ans) Durée : journée	22 € / 2 adultes et 2 jeunes
TRIBU JOURNEE (groupe constitué de minimum 10 adultes)	6,5 € / pers.
2 JOURS consécutifs (plus de 16 ans) Durée : 2 jours consécutifs	18 € / pers.
3 JOURS consécutifs (plus de 16 ans) Durée : 3 jours consécutifs	24 € / pers.
SEMAINE (plus de 16 ans) Durée : 7 jours consécutifs	45 € / pers.
SEMAINE JEUNE (10 à 16 ans) Durée : 7 jours consécutifs	25 € / pers.

Redevances « NORDIC PASS MULTI-ACTIVITES » - Itinéraires piétons, raquettes, VTT sur neige (fat-bike), ski-joëring

Participation libre (facultative) : « Vous circulez sur des itinéraires damés et entretenus, aidez la collectivité à maintenir ces itinéraires ouverts à toutes pratiques autres que le ski de fond en payant une participation volontaire ».

Nordic Pass multi-activités pour les individuels pour leurs sorties sur les itinéraires multi-activités et de montagne :

SAISON (plus de 10 ans) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1	25 € / pers.
SEMAINE (plus de 10 ans) Durée : 7 jours consécutifs	10 € / pers.
JOURNEE (plus de 10 ans) Durée : 1 journée	3 € / pers.
FAMILLE JOURNEE (2 adultes + 2 jeunes 10 à 16 ans) Durée : journée	6 € / 2 adultes et 2 jeunes

Nordic Pass multi-activités pour les professionnels lors de leurs sorties encadrées sur les itinéraires multi-activités et de montagne :

SAISON PRO 100 - Par tranche de 100 clients - Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1	100 € / professionnel
HEBDOMADAIRE PRO - Validité : 7 jours consécutifs	60 € / professionnel

Redevances « Mushers / chiens de traîneaux, ski-joëring » (mushers professionnels signataires d'une convention avec la collectivité)	
SAISON – attelage, ski-joëring individuel Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1	200 €/ attelage
SAISON – attelage de conduite Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1	100 €/ attelage
HEBDOMADAIRE – Attelage, ski joëring Validité : 7 jours consécutifs	60 €/ attelage
Redevances « Evènements / animations »	
Matinales du Nordic Validité : 1 matinée (de 9h à 13h, uniquement le jour de l'évènement et sur la vallée concernée)	5 € / pers.
Fest'Nordic dès 10 ans Validité : 1 journée (uniquement le jour de l'évènement et sur la vallée concernée)	10 € / pers.
Redevances « Classe de neige »	
Enfant Durée : 1 journée	2,50 € / pers.*
Adulte accompagnant Durée : 1 journée	6 € / pers.*

* le tarif classe de neige s'applique aux enfants de moins de 16 ans en groupe dans le cadre d'un séjour de découverte organisé en dehors de cercle familial, ainsi qu'aux adultes accompagnants pendant la sortie.

Dispositions particulières :

Tarif pour personnes handicapées : il est égal à celui des valides.

Bénéficiaire de tarifs préférentiels :

- Les clubs de ski du comité Alpes Provence dans le cadre des accords prévus avec Nordic Alpes du Sud,
- Les clients de la Régie syndicale des stations de montagne du Queyras détenteurs d'un forfait alpin 6 à 9 jours ou SAISON, selon les termes de la convention annuelle entre la Régie et la Communauté de Communes (1 Nordic Pass 3 h offert : valable une seule fois par saison),
- Les moniteurs du ski ayant une carte professionnelle en cours de validité bénéficient du Pass saison Queyras au tarif « saison Queyras réduit » quelle que soit la date d'achat de ce pass (correspondant au prix du Pass Saison Queyras Primeur).

Bénéficiaire du Nordic Pass Queyras journée Réduit Queyras :

- Les jeunes de 10 à 16 ans (du jour d'anniversaire des 10 ans à la veille des 17 ans, sur présentation d'une carte d'identité).
- Les demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif en cours de validité).
- Les étudiants (sur présentation d'un justificatif en cours de validité).
- Ce tarif réduit est également proposé dans les conditions suivantes :
 - en cas de mauvaises conditions d'enneigement, c'est-à-dire dès lors qu'au moins la moitié du domaine nordique concerné (de Ceillac, d'Arvieux-Izoard / Souliers, de Molines / Saint-Véran ou d'Abriès-Ristolles / Aiguilles) est fermée (calculé en kilomètres par rapport au total).
 - lorsque le client se présente à la caisse moins d'1h30 avant la fermeture du site, soit selon les périodes : après 14h30 lorsque le site ferme à 16h ou après 13h30 lorsque le site ferme à 15h.

Aucun demi-tarif n'est accordé sur les autres titres

Sont exonérés de la redevance (sur présentation d'un justificatif) :

- Les enfants de moins de 10 ans dans le cercle familial (pas de titre spécifique)
- Les enfants de moins de 16 ans scolarisés dans le département pratiquants le ski de fond dans le temps scolaire (pas de titre spécifique)
- Les séniors âgés de plus de 75 (sur présentation d'une carte d'identité).
- Les possesseurs des titres annuels nationaux (Nordic Pass Saison National) émis par les collectivités locales acceptant le régime de libre circulation de l'association Nordic France
- Les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée à condition que celle-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 % (pas de titre spécifique).
- Les séniors âgés de plus de 85 ans.
- Les pisteurs-secouristes porteurs d'une carte professionnelle en cours de validité
- Les gendarmes membres du Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne (PGHM), Pompiers et CRS Alpes uniquement dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ou pour des besoins d'exercices ou interventions sur le terrain.
- Les moniteurs signataires d'une convention avec le gestionnaire du site, en échange de la participation à un évènement d'au moins une demi-journée, sur certaines dates proposées par le gestionnaire et sous réserve d'acceptation par celui-ci.
- Les possesseurs d'un Nordic Pass ski de fond 3h, journée ou 2 jours consécutifs, émis par le site nordique de Cervières-Izoard, valable uniquement sur le site nordique d'Arvieux-Izoard / Souliers pendant la durée de validité du nordic pass pour permettre la jonction Arvieux – Cervières par l'itinéraire de montagne du Col Izoard. En contrepartie, le site nordique de Cervières-Izoard accordera l'accès aux pistes de ski de fond de la commune de Cervières aux détenteurs d'un Nordic Pass ski de fond 3h, journée ou 2 jours consécutifs, émis par l'Espace Nordique du Queyras pendant la durée de validité du nordic pass.

Périodes et horaires d'ouverture

Préouvertures : sur l'un des sites de l'Espace Nordique du Queyras selon les conditions d'enneigement, à partir du 21 novembre 2020, les week-ends uniquement.

Ouverture : sites nordiques de Ceillac, Arvieux – Izoard / Souliers, Molines / St-Véran*, Aiguilles / Abriès-Ristolles ouverts 7 jours sur 7, du 19/12/2020 au 28/03/2021, sous réserve des conditions nivologiques et météorologiques.

*sauf secteur Pont de Lariane / Molines : ouvert 7 jours sur 7 pendant les vacances de Noël (2 semaines) et de février-mars toutes zones (4 semaines) ; ouvert uniquement les mercredis, samedis et dimanches hors vacances scolaires.

Horaires : Week-ends de préouverture et vacances de Noël (2 semaines) : 9h - 15h
 Vacances de février-mars toutes zones (4 semaines) : ouverture 9h - 16h
 Hors vacances scolaires (8 semaines) : ouverture de 9h - 15h

En dehors de ces horaires, les pistes ne sont pas sécurisées, l'accès est interdit pour des raisons de sécurité mais aussi par respect du travail du daineur et de la qualité de la glisse.